



**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DIR/N°577/I/2001
DU 11 JANVIER 2001 RELATIF A LA COMPOSITION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL LOCAL DE PRADES**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE
L'HOSPITALISATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

- VU Le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-5 et R 6143-10;
- VU L'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;
- VU Le Décret n°96-945 du 30 octobre 1996 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration des Etablissements Publics de santé ;
- VU Le Décret n° 2005-767 du 7 juillet 2005 relatif aux Conseils d'Administration, aux Commissions Médicales et aux Comités techniques des établissements publics de santé et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU La décision de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc-Roussillon N° 577/I/2001 du 11 janvier 2001 fixant la composition du conseil d'administration de l'Hôpital local de Prades ;
- VU La décision de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon n° 708/VI/2001 du 25 juin 2001 modifiant la composition du conseil d'administration de l'Hôpital local de Prades (représentants des collectivités territoriales);
- VU La décision de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon n° 007/I/2004 du 5 janvier 2004 modifiant la composition du conseil d'administration de l'Hôpital local de Prades (représentants des personnels);
- VU La décision de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon n° 364/X /2004 du 26 octobre 2004 modifiant la composition du conseil d'administration de l'Hôpital local de Prades (représentant de la Commission des Soins Infirmiers);
- VU La décision de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon n° 036/2006 du 8 Février 2006 modifiant la composition du conseil d'administration de l'Hôpital local de Prades (représentants des usagers);

VU La décision de Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Languedoc Roussillon n° 79/2006 du 5 avril 2006 modifiant la composition du conseil d'administration de l'Hôpital local de Prades (personnalités qualifiées);
Sur Proposition de Mr le Secrétaire Général de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation ;

ARRETE

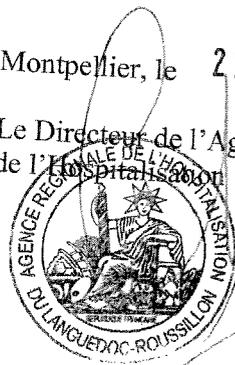
Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 11 janvier 2001 fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'Hôpital Local de PRADES est modifié en ce qui concerne les représentants de la Commission Médicale d'Etablissement :

- Mme RAVERAT Marie Christine – Présidente de la CME
- Mme LANEL-GOUJON Anne Marie – Membre de la CME
- Mme TALEB Marion – Membre de la CME

Article 2 : Madame le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Madame la Directrice de l'Hôpital Local de PRADES sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du Conseil d'Administration et publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture de l'HERAULT et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des PYRENEES-ORIENTALES.

Montpellier, le 22 JUIN 2006

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation



Copie certifiée conforme à l'original présenté.

Perpignan, le 23 JUIN 2006



L'Inspectrice Principale de l'Action Sanitaire et Sociale,

M.C. ALDEBERT

M.C. ALDEBERT